

Québec, le 11 novembre 2009

MESDAMES ET MESSIEURS LES GESTIONNAIRES
DU CONTRÔLE DE L'EFFECTIF SCOLAIRE
DES COMMISSIONS SCOLAIRES,

**OBJET: Déclaration de l'effectif scolaire du secteur des adultes en
formation générale en lien avec la pandémie de la grippe
A(H1N1) - Année scolaire 2009-2010**

La Direction des opérations financières aux réseaux vous invite à ne pas modifier le bloc d'heures de la déclaration d'un élève adulte en formation générale à Charlemagne qui doit s'absenter du centre en raison de la pandémie de la grippe A(H1N1).

Toutefois, une note écrite de la direction du centre devra être déposée au dossier de l'élève expliquant la raison ainsi que la durée de son absence.

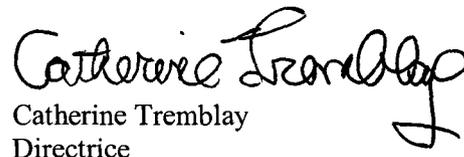
En effet, le 3^e paragraphe de la page 29 du document « Description des pièces justificatives nécessaires pour le contrôle des déclarations » version 1.8 du site extranet Charlemagne <http://www.mels.gouv.qc.ca/charlemagne> mentionne ce qui suit :

Dans les cas de fermetures de force majeure non prévues au calendrier scolaire, telle une tempête, les moments où le centre est utilisé comme pôle d'élections, n'affectent pas le nombre d'heures. Nous considérons donc l'absence d'un élève de plus de cinq jours consécutifs dû à la pandémie comme un cas de force majeure.

Si des renseignements additionnels s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec l'analyste responsable de votre dossier.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Direction des opérations financières
aux réseaux


Catherine Tremblay
Directrice

c. c. Responsables de l'effectif scolaire adulte en formation générale
Directions régionales
MM. Clément Larivière, directeur DGSC
Simon Gignac, DGSC